

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-101 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
Piste cyclable Ste Marie - La Flotte
Pour des travaux de réfection

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

COLAS France-LA ROCHELLE
TSA 70011 – chez SOGELINK
69134 DARDILLY CEDEX

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour effectuer des travaux de réfection sur la portion de la piste cyclable implantée sur le territoire de la commune de La Flotte, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés sur la piste cyclable précitée.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du lundi 9 mars 2026 à 08h00 au dimanche 29 mars 2026 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits, au gré des travaux, sur la portion de la piste cyclable implantée sur le territoire de la commune de La Flotte, au droit du chantier, pour effectuer des travaux de réfection par l'entreprise « COLAS France-LA ROCHELLE ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « COLAS France- LA ROCHELLE ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- COLAS France- LA ROCHELLE.

Fait à La Flotte, le 26 février 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

